CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS, MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2020, tenue au centre communautaire d'Ulverton, situé au 155, route 143, Ulverton (Québec), à 16 h 00, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Vicki Turgeon, directrice-générale, secrétaire-trésorière, est présente. En vertu des décrets en vigueur en date du 17 novembre 2020, la séance extraordinaire du conseil est tenue à huis clos et est enregistrée afin de publication;

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN Conseiller siège numéro 1

FRANCE BOUTHILLETTE
SYLVAIN CLAIR
CARL ARCAND
CLAUDE LEFEBVRE
MARK CROSS
Conseiller siège numéro 2
Conseiller siège numéro 3
Conseiller siège numéro 4
Conseiller siège numéro 5
Conseiller siège numéro 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

### 1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, le Maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

## 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 221-11-2020

Monsieur le Maire constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Mark Cross.

### ADOPTÉE

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 222-11-2020

**ATTENDU QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

## **ADOPTÉE**

# 4. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023 (TECQ #3)

## **Rés. 223-11-2020** ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux Nº 3 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux N° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **ADOPTÉE**

5. DÉPÔT POUR PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2020 PRÉVOYANT LES MESURES POUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS ACCORDÉS PAR LA MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 938.1.2 DU C.M.

La directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie du projet de règlement à chacun des membres du conseils.

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 16 h 42. La prochaine séance extraordinaire se tiendra le 20 novembre 2020.

Jean-Pierre Bordua,	Vicki Turgeon,
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

## APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Jean-Pierre Bordua, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce	_e jour du mois	de novembre 2020.
Jean-Pierre Bordua,		
Maire		